



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 14 juillet 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lot 3 608 956 456, chemin de la Grande-Ligne Zone C-138	La demande consiste à : - Autoriser la construction d'un bâtiment commercial ayant une bande de terrain gazonnée et aménagée de plantations d'une largeur de 1,61 mètre en cours avant et de 1,36 mètre en cour latérale alors que l'article 7.13.7 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i> , tel qu'amendé, prescrit une largeur minimale de 6 mètres en cour avant et une largeur minimale de 3 mètres en cour latérale.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 25 juin 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

